



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région.

Il peut s'agir des étapes obligatoires :

- Orientations Budgétaires (OB présentées en octobre) ;
- Budget Primitif (BP voté en fin d'année) ;
- Budget Supplémentaire (BS voté en juin qui modifie le budget en cours et y intègre le résultat de l'année précédente) ;
- Compte Administratif (CA) ;
- des Décisions Modificatives qui tiennent compte d'événements intervenus depuis l'adoption du Budget Primitif.

Le CA présente les résultats de l'année précédente et permet de constater des différences éventuelles entre le prévisionnel et le réalisé. **Il permet aussi de souligner la diminution des investissements de la Région, mais aussi l'augmentation de la dette.**

Dans son intervention, la CGT est revenue sur la nécessité de revoir les modalités de financement des Régions et sur la nécessité d'un pôle financier public. Elle a souligné le manque de moyens dont dispose le CESER.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis récapitule les grands agrégats financiers (en M€) :

Recettes de fonctionnement = A	1 354,2
Dépenses de fonctionnement hors dette	1 039,8
Frais financiers	29,7
Dépenses de fonctionnement totales = B	1 069,4
Épargne brute = A-B (sert à financer l'investissement)	284,8
Remboursement de la dette (capital)	98,2
Recettes d'investissement	162,3
Dépenses d'investissement	493,9
Stock de dette au 31 décembre	1 617,8
Capacité de désendettement = stock de la dette/épargne brute	5,7

Le **taux d'exécution** des recettes et des dépenses (comparaison entre les réalisations et les votes) est de 95 %.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent entre 2016 et 2017 de 1.096 M€ à 1.354 M€.

L'Etat a modifié le soutien qu'il apporte aux Régions : on a une baisse de la dotation générale de fonctionnement attribuée par l'Etat compensée par un doublement de la part de la CVAE (issue de la valeur ajoutée) qui leur est reversée. Ce qui signifie que le financement des Régions est désormais en lien avec l'activité économique de leur territoire.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 813 M€ à 1.069 M€ entre 2016 et 2017, sont fortement impactées par les effets de la loi NOTRe, notamment en ce qui concerne l'organisation des transports scolaires, interurbains et maritimes.

Les **dépenses d'investissement** continuent de diminuer : 597 M€ en 2015, 553 M€ en 2016, 494 M€ en 2017. L'avis ne prend pas position pour ou contre cette diminution. Lors des débats en Commission, la CGT a rappelé que le CESER avait toujours été attentif aux besoins d'investissements existant dans la Région.

La **dette** totale passe de 1.566 M€ en 2016 à 1.618 M€ en 2017.

La **capacité de désendettement** devrait approcher les 7 ans fin 2018, soit un niveau proche de la cible annoncée par l'exécutif de 7 ans en fin de mandat. Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir disposer de projections à plus long terme pour pouvoir apprécier la capacité de la Région à tenir cet objectif.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Anne BLANCHE et Fabienne LE HENO pour les avis sur le CA et le BS qu'elle votera.

Le Compte Administratif permet de souligner l'évolution des recettes avec une diminution de la DGF et un doublement de la fraction de CVAE reversée à la Région, ce qui fait passer son montant de 208 à 433 M€.

La CGT rappelle qu'il ne s'agit pas, pour autant, d'une augmentation de l'autonomie fiscale de la Région, mais d'une indexation d'une part des recettes fiscales au dynamisme économique de nos territoires. Les Pays de la Loire en sont pour l'instant bénéficiaires, la croissance étant répartie depuis 2015 – même si les salariés n'en voient pas toujours la couleur.

Nous voyons, cependant, dans ce dispositif un vrai danger, à la fois pour l'égalité des territoires au plan national, car finalement, ce sont les régions les plus riches et dynamiques qui bénéficient le plus du dynamisme de la CVAE, au détriment des autres, mais aussi pour l'ensemble des régions si la conjoncture vient à se retourner, ou plutôt quand elle viendra à se retourner.

Alors que l'on entendait, il y a quelques années, des cris d'orfraie à l'idée de voir la

capacité de désendettement dépasser les 5 ans, elle en est désormais à 5,7 ans et la Région continue pourtant de fonctionner.

Certains considèrent que la Région vivrait carrément au-dessus de ses moyens et qu'il faudrait couper encore plus dans les dépenses de notre collectivité.

Pour la CGT, c'est prendre le problème par le mauvais bout. Il y a bien un certain nombre de dépenses qui doivent être évaluées et réorientées : pour ne prendre qu'un exemple, toutes les aides aux entreprises sont-elles efficaces et nécessaires ? Quel est impact réel sur le dynamisme économique ?

Toutefois, dans une région où les déséquilibres entre territoires se creusent, où les défis sociaux, environnementaux et économiques sont multiples, notamment concernant la démographie, la transition écologique ou les mutations du travail, **on ne peut pas sans dommage diminuer les investissements**. La CGT considère, d'ores et déjà, que la Région n'a que trop attendu avant de lancer les travaux de création de nouveaux lycées et regrette la volonté de l'exécutif de diminuer les investissements.

On ne peut pas non plus opposer investissement et fonctionnement parce que les investissements nécessitent des moyens pour fonctionner, mais aussi parce que couper dans le fonctionnement, c'est couper dans l'intervention de la Région auprès des acteurs du territoire, population, associations, entreprises et aussi parce que cela conduit à dégrader les conditions de travail du personnel de la Région.

Si l'emprunt n'est pas mauvais en tant que tel, c'est bien au plan des ressources de la Région – et plus généralement des ressources publiques - que le bât blesse. Et il blessera de plus en plus alors que les réformes fiscales de notre Gouvernement ploutocrate ne visent qu'à satisfaire les franges les plus aisées de la population. **La CGT réaffirme donc la nécessité d'une réforme fiscale d'ampleur et la création d'un pôle financier public permettant la satisfaction des besoins sociaux et économiques des populations.**

Pour terminer, la CGT salue le travail réalisé par Fabienne LE HENO au service du CESER, en tant que chargée d'étude puis que remplaçante temporaire durable – trop durable – à la Direction du Cabinet.

A l'occasion de son départ, la CGT réaffirme devant l'exécutif la **nécessité absolue de pourvoir à l'ensemble des postes vacants dans le Cabinet**. Plus généralement, alors que l'austérité pèse sur le fonctionnement du CESER – par exemple, contrairement à la Bretagne, nous ne pourrions avoir de binôme de rapporteurs pour nos études – c'est l'ensemble des moyens de notre institution qu'il faut réévaluer – c'est une question de démocratie.

QUELQUES AVIS EXPRIMES AU COURS DE LA SESSION

CFDT : s'inquiète de la baisse des investissements et du taux de réalisation faible sur : investissements sanitaires et sociaux, action territoriale, région formation visa. S'inquiète de la diminution des investissements.

CRAJEP (éducation populaire) : souligne la baisse des moyens alloués aux associations.

U2P (artisanat et professions libérales) : les investissements sont nécessaires pour faire face aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Un plan pluriannuel d'investissement permettrait de mieux apprécier la stratégie du CR.

MEDEF – CCIR - CPME : appuient la gestion de la Région qui permet de limiter le recours à l'emprunt. Les finances régionales sont saines malgré l'augmentation de la dette.

Ces organisations s'interrogent sur le présupposé de pérennité du modèle ferroviaire actuel ; il faudrait une étude sur l'avenir des transports de proximité à l'horizon 2030.

VOTES : L'avis a été adopté à l'unanimité par 95 voix pour.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission du CESER chargée des Finances : Francine DESNOS, Didier ROBERT, Eric BACHELOT, Yvic KERGROAC'H.